



Resiliation contrat assurance

Par **philippe71210**, le **29/05/2013** à **17:29**

bjr rnma fille a eu un accident le 18/5/13 nous nous sommes renseignes aupres de notre assureur pour les demarches a suivre et il nous a dit que notre contrat etait resilié de 03/13 pour defaut de paiement et je n ai jamais recus de courrier de leur part apres renseignement par tel on m a dis que je n ai pas ete cherche le courrier doivent-ils me le renvoyer car je n etait vraiment pas au courantrn**merci**

Par **chaber**, le **29/05/2013** à **18:57**

bonjournrnlors d'un non-paiement de prime l'assurance vous adresse une Lettre Recommandée, vous laissant 30 jours pour régulariser. Passé ce délai le contrat est suspendu puis résilié 10 jours après.rnrnL'assureur n'est pas tenu de vous envoyer un nouveau courrier. S'il vous avez un doute vous pouvez demander un complément d'information, notamment sur la date d'envoi.rnrnLes assureurs tiennent un registre spécial pour leurs envois en recommandé.rnrnVotre fille est responsable: il faudra qu'elle indemnise l'adversaire, et ses propres dommages ne seront pas pris en charge si elle est garantie en Dommages.rnrnVotre fille n'est pas responsable: il faudra qu'elle exerce un recours auprès de l'assureur adverse